



## Succession et abus de confiance

Par **katainia**, le **18/04/2011** à **21:47**

Bonjour

je me trouve actuellement dans une situation un peu complexe!!! Je m'explique...

En 2009 mon père et moi nous nous sommes aperçus que l'appartement de ma grand-mère décédée était en location cette succession a été partagée en trois (mon père et ces 2 frères).

Cet appartement est loué depuis 2005 sans que mon père soit informé ni notre notaire.

Durant toutes ces années la part de cette location frauduleuse a été remise à mon père en

2010 mon père a demandé à ces frères des justificatifs de banque des baux et des bails

prouvant que la somme du chèque remis était exacte, il n'a rien eu de tout cela de plus l'

argent des loyers allait directement en virement sur le compte de mon cousin qui n'a rien à

voir pour le moment dans cette succession puisque son père n'est pas décédé je précise

toutefois que le mien nous a quitté en début de cette année!!!

J'ai photocopié ce fameux chèque que mon père ne voulait pas encaisser sans preuve et j'

ai envoyé à notre notaire toute cette paperasse pour qu'il puisse demander à mes oncles ces

fameux justificatifs faisant foi cela fait plus d'un mois et toujours aucune réponse de mon oncle j'

aimerais savoir qu'elle sont mes recours, comment puis-je procéder pour récupérer ce dû!!

Ceci est une escroquerie pure et simple et venant de la famille sachant que mon père qui était

leur frère allait partir car il était malade!!

Je vous remercie très sincèrement de vos réponses que vous pourrez m'apporter cela m'

aidera beaucoup

:cry: Ps j'habite en France mais je suis d'origine Corse et cet appartement est là-bas ainsi

que mes deux oncles

Par **corimaa**, le **18/04/2011** à **22:05**

Avez vous pris un notaire pour la succession de votre père ? Dans ce cas, cet appartement faisant partie de sa succession, voyez avec votre notaire pour qu'il prenne contact avec celui en Corse et qu'il demande une copie du bail de cet appartement

Par **katainia**, le **19/04/2011** à **07:26**

merci de votre reponse corimaa, comme je l'ai expliqué cet appartement était à ma grand-mère donc à son décès il y avait un notaire, et le notaire que j'ai actuellement c'est le même que pour celui de mon père et ces frères!!!

De plus je lui ai fournis tous les papiers en photocopies pour qu'ils puissent demander ces justificatifs à mes oncles et toujours aucune réponse !!

Notre notaire de famille est à Nîmes

Par **corimaa**, le **19/04/2011** à **21:13**

Menacez-le d'avertir la chambre des notaires si vous n'avez pas de réponse et que les choses ne bougent pas

Par **DJO**, le **07/05/2011** à **14:51**

Il faut voir un avocat, il vous conseillera. Il faudra certainement porter plainte afin qu'une enquête soit ouverte et pour obtenir des justificatifs. Djo